



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-113458>

Département(s) de publication : **93, 69**

Annonce n° **24-113458**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-100861

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 07/10/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : ACOSS (Caisse nationale)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 18003501600054

Ville : Montreuil

Code postal : 93108

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 93, 69

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Benchmark des rendements du patrimoine immobilier de placement des indépendants

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord cadre a pour objet de fournir une prestation de benchmark des rendements du patrimoine immobilier de placements des indépendants à l'URSSAF Caisse nationale, qui agit par mandat général pour le compte du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI), conformément au 8° de l'article 25 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2019 pour 2020, codifié à l'article L.635-4-1 du Code de la Sécurité Sociale. L'objet de la prestation consiste : - à déterminer le rendement annuel des placements immobiliers de l'URSSAF CN par immeuble et pour la totalité du portefeuille - de comparer les performances obtenues à celles des investisseurs au profil de risque similaire détenteurs d'immobilier physique ayant des caractéristiques équivalentes notamment en terme de localisation (Paris et 1ère couronne) et de typologie (bureau, habitation)

Section 4 - Informations rectificatives

- La date limite de remise des plis est reportée au 15 octobre 2024 à 14 heures. Les autres pièces demeurent inchangées.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/10/2024